Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260402-D2026018-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT, Mme GEORGE, Mme GRANNEC, M. MORIN, Mme BARBÉ, Mme BOUGOT, M. IMBERT, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS, M. GAILLARD, Mme ROUXEL.

Absent :

Pouvoir :

Secrétaire : M. Anthony MOREL.

FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20/03/2026 qui constate l'élection de quatre adjoints,
Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer les taux des indemnités allouées aux élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,
→ de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT

- Maire : 42,20 %
- 1er adjoint : 11,25 %
- 2ème adjoint : 9,85 %
- 3ème et 4ème adjoint : 8,45 %

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Christophe BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY 35320

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260402-D2026018-DE

Tableau annexe à la délibération n°2026018 du 2/04/2026

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Population : 929 habitants

Fonction	Nom - Prénom	Taux en % de l'IB terminal de la FP	Majoration .. %	Taux après majoration	Montant brut mensuel
Maire	BRULLÉ Christophe	42,20 %			1 734,64 €
1er adjoint	MOREL Anthony	11,25 %			462,43 €
2ème adjoint	CHANCEREL Isabelle	9,85 %			404,89 €
3ème adjoint	LETORT Olivier	8,45 %			347,34 €
4ème adjoint	GEORGE Sabrina	8,45 %			347,34 €

Le 2 avril 2026

Le Maire,
Christophe BRULLÉ.

